

1 rue Clémenceau 59186 ANOR

Tel: 03 27 59 60 61 Port / Rep: 06 76 38 73 69 E-mail: aabaque@laposte.net

SIRET : 444 845 08500026 APE: 7120B Assurance Contrat 5242459304 auprès de AXA



RAPPORT DE MISSION

de Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante avant démolition

Propriétaire:

AXTER SKYDOME

Entre Deux Villes

02270 SONS ET RONCHERES

Donneur d'ordre:

AXTER SKYDOME

Entre Deux Villes

02270 SONS ET RONCHERES

Accompagnateur Monsieur DELATTRE Loïc

Numéro de dossier : DE171

Repérage effectué le 17 mai 2013

Désignation de l'immeuble faisant l'objet du repérage :

Immeuble à usage professionnel

Section (s): ZB n° 37 pour partie

Entre Deux Villes

02270 SONS ET RONCHERES

Opératrice de repérage : Carine LEBRUN

Opératrice certifiée

Sous le numéro:

824

Certification obtenue par GINGER CATED

Responsable de l'établissement autorisant l'émission du rapport: Philippe DESCAMPS

Nature de la mission

Cette mission consiste à repérer les matériaux et produits accessibles contenant de l'amiante en application avec l'article L4531-1 du Code du Travail et conjointement aux arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012 et conformément aux articles L 271-4 à L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et aux articles R. 1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24 et R.1334-29-6 du Code de la Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011. Et conformément à la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

Périmètre de repérage

Cette mission concerne l'ensemble de l'immeuble désigné ci-dessous.

SOMMAIRE:

- 1 : Conclusions du Rapport
- 2 : Conditions de réalisation du repérage.
- 3 : Résultat détaillé du repérage.
- 4 : Planches de repérage technique.
- 5 : Fiche d'identification et de cotation.
- 6 : Procès verbaux des analyses des prélèvements.
- 7 : Liste C de l' Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique
- 8 : Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008
- 9 : Consignes générales de sécurité.

<u>Date d'exécution des visites</u> de repérages in situ :

Date de la visite de l'ensemble des locaux : 21/03/2013

Date de la commande : 19/04/2013

Le présent rapport, avec les annexes comprises, est constitué de 46 pages

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et avec l'accord d'ABAQUE. Il reste la propriété d'ABAQUE tant que son paiement intégral n'a pas été effectué.

Compétences certifiées consultables sur: www.certification-diagnostiqueurs-immobilier.fr

1 : Conclusions du Rapport

Liste portant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste C de l'annexe 13-9

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse et des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur de repérage.

Partie inspectée, matériau susceptible de contenir de l'amiante, localisation, référence du prélèvement.	Photo	
Les ardoises de fibres-ciment présentes en couverture du grenier 1 (logement gardien) contiennent de l'amiante, après analyse du prélèvement DE171-5.	Présence après analyse	
Présence, dans le couloir de cave (ateliers polyestère), de deux gaines techniques en fibres-ciment contenant de l'amiante, après analyse du prélèvement DE171-12.	Présence après analyse	
Présence, à l'infirmerie (ateliers polyestère), d'une gaine de ventilation en fibres-ciment contenant de l'amiante, après analyse du prélèvement DE171-14.	Présence après analyse	
Les ardoises de fibres-ciment présentes en couverture du bâtiment "Ateliers Polyestère" contiennent de l'amiante, après analyse du prélèvement DE171-17. Remarque: Des ardoises en fibres-ciment sont présentes sous les bacs acier.	Présence après analyse	
Les ardoises de fibres-ciment présentes en couverture du bâtiment "Vestiaire" contiennent de l'amiante, après analyse du prélèvement DE171-22. Remarque : Des ardoises en fibres-ciment sont présentes sous les bacs acier.	Présence après analyse	
Présence, dans l'entrée (logement gardien), d'un conduit d'évacuation en fibres-ciment contenant de l'amiante. Remarque : L'habitation étant occupée, aucun prélèvement n'a été effectué sur ce conduit car il s'agit du tuyau d'évacuation des w-c.	Présence sur décision de l'opérateur	

En cas de présence de flocages, calorifugeages ou faux-plafonds contenant de l'amiante :

<u>Article R.1334-17</u> : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation mentionnée à l'article R.1334-16, les propriétaires procèdent :

Score 1 - Contrôle périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits dans les conditions prévues à l'article R.1334-16 ; ce contrôle est effectué dans un délai maximal de trois à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage ;

Score 2 - Selon les modalités prévues à l'article R.1334-18, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission

Score 3 - Travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R.1334-18.

Article R.1334-18: Mesures d'empoussièrement

Si le niveau d'empoussièrement est inférieur ou égal à a valeur de 5 fibres par litre, les propriétaires procèdent à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, qui doivent être achevés dans un délai de trente six mois à compter de la date à laquelle leur seront remis les résultats du contrôle. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en oeuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à 5 fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

En cas de présence d'autres matériaux et produits contenant de l'amiante

Vous pouvez consulter les consignes générales de sécurité en fin de rapport.

Liste portant sur les matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Partie inspectée, matériau susceptible de contenir de l'amiante, localisation, référence du prélèvement.	Conclusion	Photos éventuelles
Le plâtre des plafonds du logement du gardien ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-1).	Absence après analyse	
Le crépi dans la cage d'escaliers 1 ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-2).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol de la chambre 1 ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-3).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol de la descente de cave ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-4).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol (de couleur bleue) des w-c 1 ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-6).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol (de couleur mauve) des w-c 1 ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-7).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol de la salle de bain et les chambres 2 et 4 ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-8).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol de la chambre 3 ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-9).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol du palier ("logement gardien") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-10).	Absence après analyse	

Partie inspectée, matériau susceptible de contenir de l'amiante, localisation, référence du prélèvement.	Conclusion	Photos éventuelles
Les revêtements isolants présents sur le plafond du grenier 2 ("ateliers polyester") et les murs de la chambre 4 ("logement gardien") ne contiennent pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-11).	Absence après analyse	
L'enduit extérieur, contre le mur de la salle de réunion, du bureau, du show-room, de l'infirmerie, de la cantine, de la salle de pause, et du local casier, ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-13).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol de l'infirmerie ("ateliers polyester") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-15).	Absence après analyse	
Les dalles de faux plafonds présentes dans la cantine, le local C.E et en partie dans la salle de pause ("ateliers polyester") ne contiennent pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-16).	Absence après analyse	
Les revêtements goudronneux présents sur le toit du transformateur électrique et en guise de joints d'étanchéité sur les toits du bâtiment "ateliers polyestère" ne contiennenent pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-18).	Absence après analyse	
Le revêtement de sol du couloir 1 ("ateliers polyester") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-19).	Absence après analyse	
Le plâtre des plafonds du bâtiment "ateliers polyestère" ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-20).	Absence après analyse	
Le revêtement sur les murs et les plafonds de l'atelier ("hangar matières premières") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-21).	Absence après analyse	
Les calorifugeages présents dans la cave 3 ("logement gardien") et la réserve 1 ("ateliers polyester") sont en laine de verre.	Absence	
Les dalles de faux-plafonds présentes dans le show-room et la salle de réunion ("ateliers polyester") sont en laine de verre.	Absence	
Les dalles de faux-plafonds présentes dans l'infirmerie ("ateliers polyester") ne contienne pas d'amiante (année de fabrication : 1998)	Absence	
Les dalles de faux-plafonds présentes dans la réserve 3 ("ateliers polyester") ne contienne pas d'amiante (année de fabrication : 2003)	Absence	
Présence, dans le couloir de cave, d'une gaine techniques en béton (composé de sables et de granulats).	Absence	

Conclusion	Photos éventuelles
Absence	

2 : Conditions de réalisation du repérage.

Objet de la mission

Dans le cadre de la démolition de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

"Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble à démolir."

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que "les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste contenant de l'amiante."

Conjointement, l'article L4531-1 du Code du Travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérogène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R. 4412-97 à 113 et R. 4412-139 et suivants du Code du Travail.

Programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020 de décembre 2008, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe B de la norme.

Les prélèvements éventuels sont analysés par les laboratoires BJL LABORATOIRE 59 rue de la Garenne - 92310 SEVRES

Le repérage a été effectué le : 17 mai 2013

Liste des locaux visités :

Un bâtiment désigné comme "Logement Gardien", comprenant :

au rez-de-chaussée : une entrée, une cuisine, un salon, un bureau, un cagibi, une chambre ;

au 1er : un palier, un w-c, une salle de bain, trois chambres ;

au second : un grenier ; au sous-sol : deux caves.

Un bâtiment désigné comme "Ateliers polyestère", comprenant :

au rez-de-chaussée : un bureau, un show-room, une salle de réunion, une infirmerie, une cantine, une salle de bain, un local casier, deux ateliers, un local électrique, deux remises, deux couloirs, un local C.E, une

réserve, trois locaux, une zone de réception ;

au 1er : un grenier ;

au sous-sol: un couloir de cave, deux caves.

Un bâtiment désigné comme "Hangar Matières Premières", comprenant :

au rez-de-chaussée : un atelier, un hangar

Liste des locaux non visités : L'ensemble de l'immeuble a été visité.

Liste des parties non accessibles lors du repérage : aucune

Documents remis:

	Fourni	Non fourni
Documents relatifs à la construction ou aux travaux de rénovation		X
Plans ou croquis du bâtiment	Х	
Date des gros travaux de réparation ou de rénovation	Х	
Rapports antérieurs de repérage ou de diagnostic amiante		Х

Bâtiment professionnel en activité.	
Habitation occupée et meublée.	

ABAQUE se tient gratuitement à disposition du client ou de l'entreprise de démolition, pour toutes investigations supplémentaires dans le cas de la mise à jour d'éléments suspects.

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble.

L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinnement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprés de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données " déchets " gérée par l'ADEME, directement sur le site internet www.sinoe.org

Anor le 03/06/2013 Page 8 sur 46

Dossier: DE171 Adresse: Entre Deux Villes

Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

4 : Planche de repérage technique

ef

5 : Fiche d'identification et de cotation.

Auteur du plan : Carine LEBRUN

Vue d'ensemble



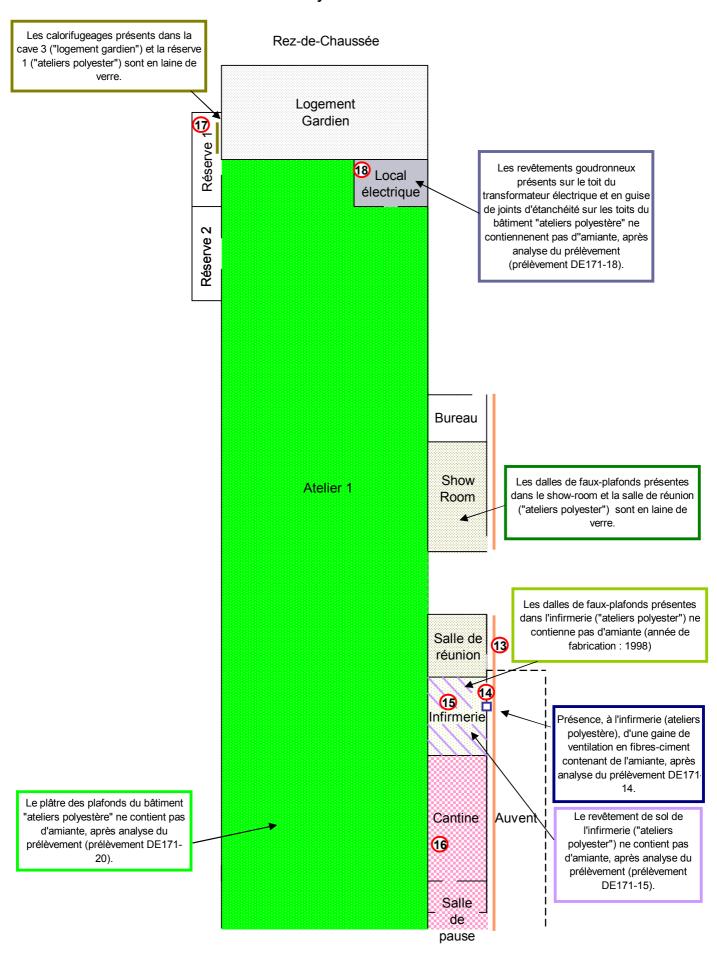
Légende:

Immeubles faisant l'objet de la mission de repérage avant démolition.

Dossier: DE171 Adresse: Entre Deux Villes

Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Ateliers Polyestère

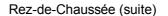


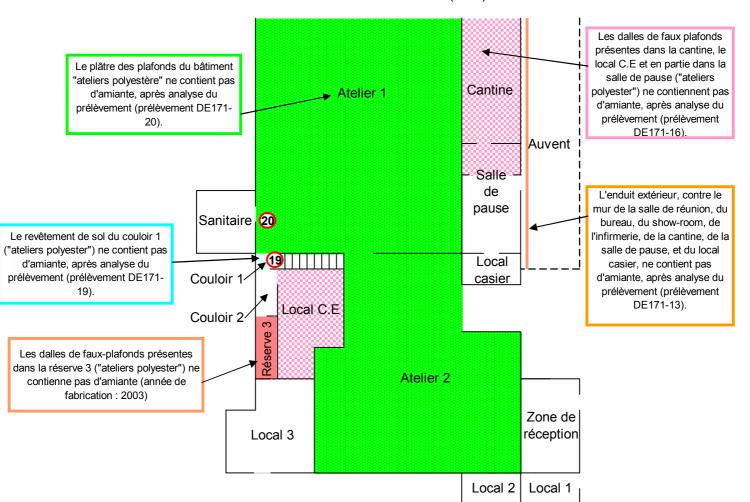
Anor le 03/06/2013 Page 10 sur 46

Adresse: Entre Deux Villes

Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Dossier: DE171

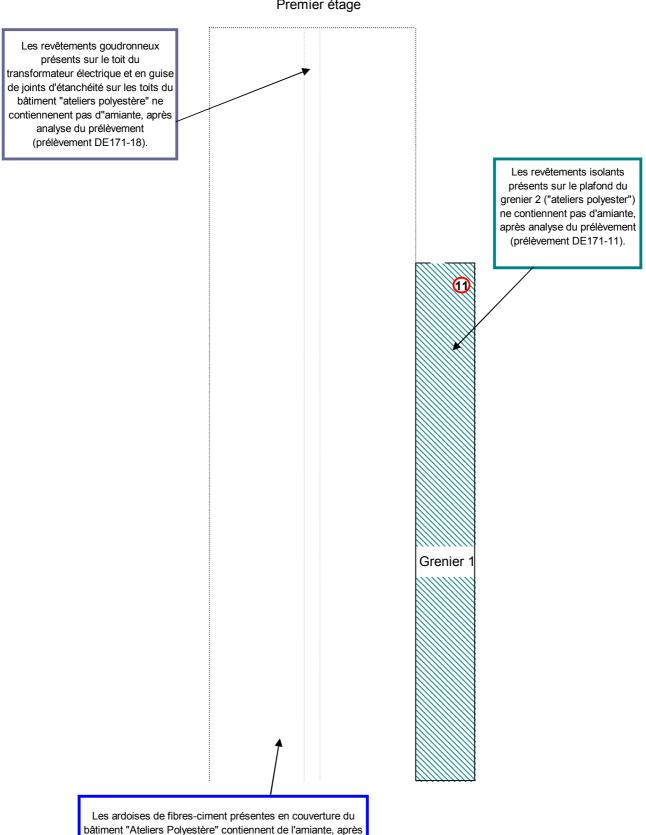




Dossier: DE171 Adresse: **Entre Deux Villes**

Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Premier étage



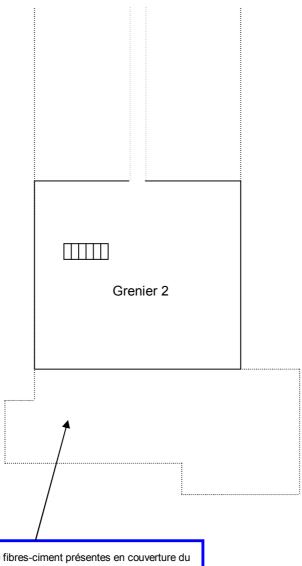
analyse du prélèvement DE171-17.

Anor le 03/06/2013 Page 12 sur 46

Dossier : DE171 Adresse : Entre Deux Villes

Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Premier étage (suite)



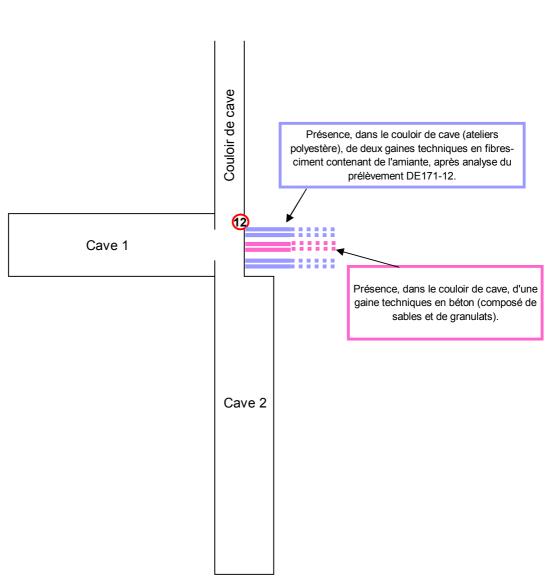
Les ardoises de fibres-ciment présentes en couverture du bâtiment "Ateliers Polyestère" contiennent de l'amiante, après analyse du prélèvement DE171-17.

Anor le 03/06/2013 Page 13 sur 46

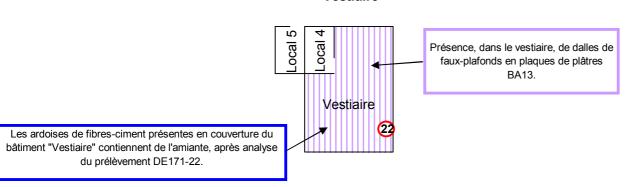
Adresse: **Entre Deux Villes**

Dossier: DE171 02270 SONS ET RONCHERES Section (s): ZB n° 37 pour partie





Vestiaire



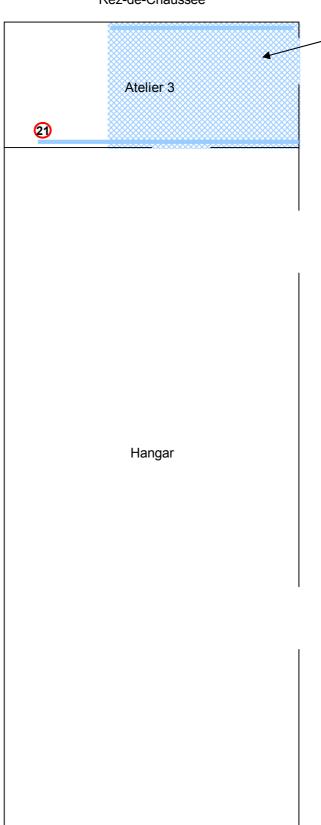
Anor le 03/06/2013 Page 14 sur 46

Entre Deux Villes Adresse:

Dossier: DE171 Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Hangar Matières 1ères Rez-de-Chaussée

Le revêtement sur les murs et les plafonds de l'atelier ("hangar matières premières") ne contient pas d'amiante, après analyse du prélèvement (prélèvement DE171-21).



Anor le 03/06/2013 Page 15 sur 46

Dossier : DE171 Adresse : Entre Deux Villes

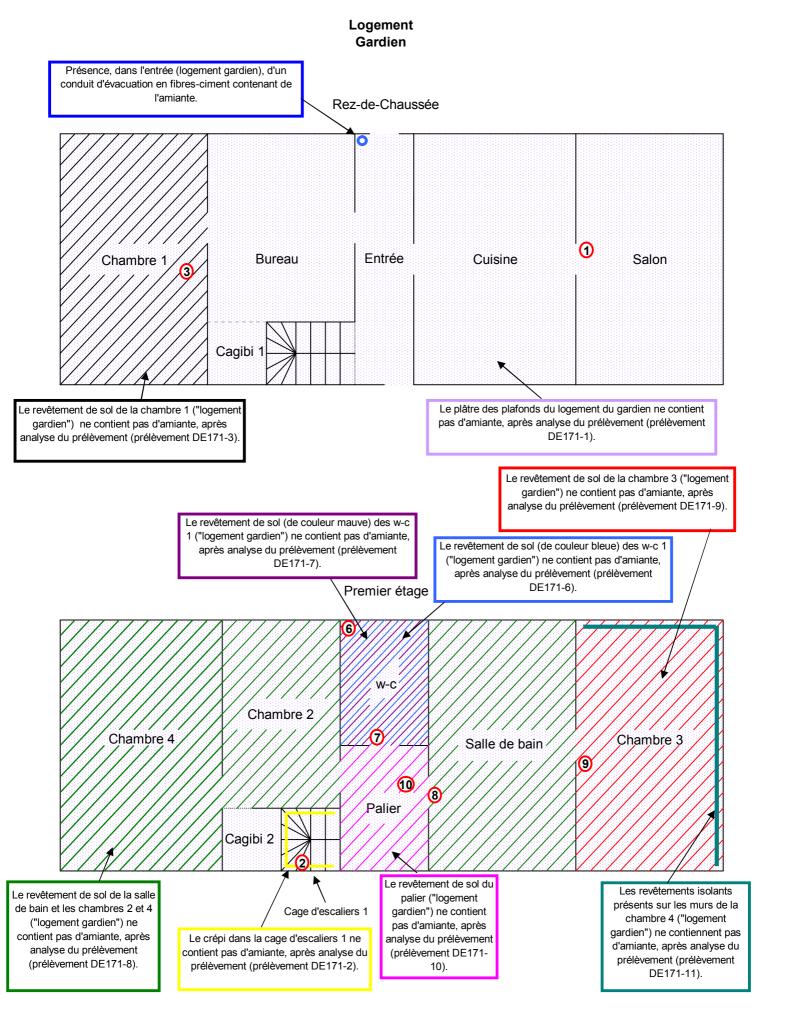
Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Rez-de-Chaussée (suite)

Adresse: Entre Deux Villes

Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Dossier: DE171

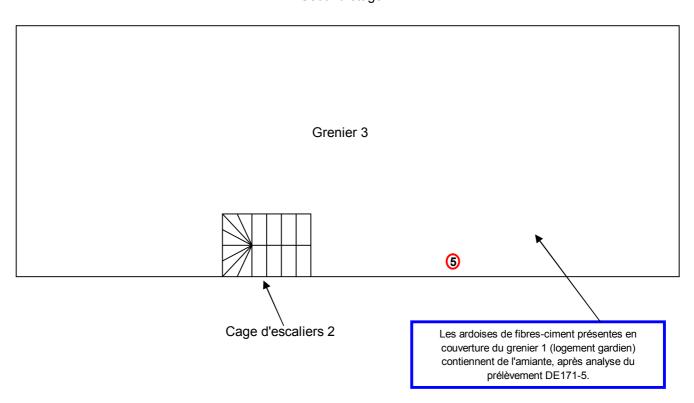


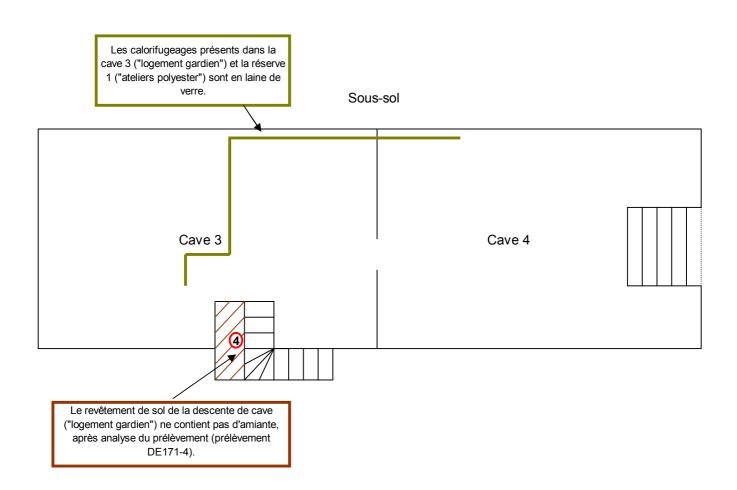
Anor le 03/06/2013 Page 17 sur 46

Entre Deux Villes Adresse:

Dossier: DE171 Section (s): ZB n° 37 pour partie 02270 SONS ET RONCHERES

Second étage





Anor le 03/06/2013 Page 18 sur 46

Dossier: DE171

Section (s): ZB n° 37 pour partie

Légende :

Plafond en plâtre (prélèvement DE171-1)

Conduit d'évacuation

Revêtement de sol (prélèvement DE171-3)

Crépi mural (prélèvement DE171-2)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-4)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-6)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-7)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-8)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-9)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-10)

Dalles de faux-plafond en laine de verre

Calorifugeage en laine de verre

Matériau isolant en plafond (prélèvement DE171-11)

Matériau isolant au mur

Gaines techniques en fibres-ciment (prélèvement DE171-12)

Enduit extérieur (prélèvement DE171-13)

Gaines de ventilation en fibres-ciment (prélèvement DE171-14)

Dalles de faux-plafond (date fabrication : 1998)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-15)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-19)

Entre Deux Villes Adresse:

02270 SONS ET RONCHERES

Dalles de faux-plafond (date fabrication : 2003)

Plafond en plâtre (prélèvement DE171-18)

Plafond en plâtre (prélèvement DE171-20)

Dalle de faux-plafond (prélèvement DE171-16)

Revêtement isolant sur plafond Revêtement isolant sur mur (prélèvement

DE171-21)

Revêtement de sol (prélèvement DE171-9)

Gaines techniques en béton (composé de sables et de granulats)

Dalles de faux-plafond (plaque de plâtre BA13)

<u>Légende</u>:

- Zone de prélèvement DE171-1
- 2 Zone de prélèvement DE171-2
- 3 Zone de prélèvement DE171-3
- Zone de prélèvement DE171-4
- 5 Zone de prélèvement DE171-5
- 6 Zone de prélèvement DE171-6
- Zone de prélèvement DE171-7
- 8 Zone de prélèvement DE171-8
- g Zone de prélèvement DE171-9
- 20ne de prélèvement DE171-10
- Zone de prélèvement DE171-11
- Zone de prélèvement DE171-12
- Zone de prélèvement DE171-13
- Zone de prélèvement DE171-14
- 20ne de prélèvement DE171-15
- Zone de prélèvement DE171-16
- 7 Zone de prélèvement DE171-17
- Zone de prélèvement DE171-18
- Zone de prélèvement DE171-19
- 20 Zone de prélèvement DE171-20
- Zone de prélèvement DE171-21
- Zone de prélèvement DE171-22

6 : Procès verbaux des analyses des prélèvements.



Edition du mardi 25 mai 2013 Société / Nom : **ABAQUE** Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR N° commande : Accord sur devis 395154 Rapport: 96465.02 révision 0 Nom du préleveur : ABAQUE Date d'arrivée : 24/05/2013 Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302438	DE171-1	28/05/13	Salon Plåtre	Plåtre Semi-dur beige Hétérogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac affeste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantillons sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 1/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Narteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommuneutaire : PR03408394732

FC 510.1.256 - 29 08 2011 Rev.0

Edition du mardi 25 mai 2013



60, rue de la Garenne 92310 Sevres Tel. : + 33 (U) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 www.bjl-lab.com

Société / Nom ABAQUE Adresse: 1, rue Clemenceau 59186 ANOR Accord sur devis 395154 N° commande : Rapport: 96465.02 révision 0 Nom du préleveur **ABAQUE** 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s):

> DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Adresse de prélèvement :

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302439	DE171-2	28/05/13	Cage d'escalier 1 Crépis	Crépis Semi-dur beige Hétérogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélèvement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation Sauf demande particulière du client, les échantillons sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 2/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 405 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR05408394732

PC 510.1.258 - 29 08 2011 Rev.0

Edition du mardi 25 mai 2013



50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W . b j l - l a b . c o m

> DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Adresse de prélèvement :

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302440	DE171-3	28/05/13	Chambre 1 Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple blanc Homogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cottac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 3/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA infracommunicateire : FR03408394732

ENDING PRODUCTION OF THE PRODUCTION OF T

50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Hax. : + 33 (0) 1 46 20 25 62 W W W . b j l - l a b . c o m

Edition du mardi 25 mai 2013 Société / Nom: ABAQUE Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR N° commande Accord sur devis 395154 Rapport: 96465.02 révision 0 Nom du préleveur **ABAQUE** 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement :

DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302441	DE171-4	28/05/13	Descente de cave Revêtement de sol	Revêtement de sol Semi-dur / fibreux marron/noir Hétérogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque BJL :	
	Remarque BJL :

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du cilent, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 4/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nartenre B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR05408394732



50, rue de la Garonne £2310 Săvres Tel.: + 33 (0) 1 46 10 96 96 ; Fax.: + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W . b j l - l a b . c o m.

	Editor du mardi 25 mai 2
Société / Nom :	ABAQUE
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR
N° commande :	Accord sur devis 395154
Rapport :	96465.02 révision 0
Nom du préleveur :	ABAQUE
Date d'arrivée :	24/05/2013
Nbre d'échantillon(s):	10
Adresse de prélèvement : DOSSIER	DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES
Section	ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302442	DE171-5	28/05/13	Grenier 1 Matériau ardoises en fibres ciment	Matériau Dur / fibreux gris Hétérogène	1	Chrysotile

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac attente de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 5/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Narteire B 405 394 732 - N° Siret 406 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR03406394732

COME OF CITAL OF THE HARMONIA CONTROL OF THE CONTRO

ESUL

LABORATO RES D'ANALYSES
ENVRONMEMENTALES & INDUSTRIELES

60, rue de la Garenne 52310 Sêvres fel.: + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W , b j l - l a b , c o m

Edition du mardi 25 mai 2013 Société / Nom ABAQUE Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR N° commande Accord sur devis 395154 Rapport: 96465.02 révision 0 Nom du préleveur **ABAQUE** 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302443	DE171-6	28/05/13	WC 1 Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple vert/blanc Homogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N = Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac attente de la competence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 6/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Narteire B 405 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : FR03408394732 ENTREMENTALES & HOLOTRIELLES

50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W . b j l - l a b . c o m

Edition du mardi 25 mai 2013 Société / Nom : ABAQUE 1, rue Clemenceau Adresse: 59186 ANOR N° commande : Accord sur devis 395154 Rapport: 96465.02 révision 0 **ABAQUE** Nom du préleveur 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302444	DE171-7	28/05/13	WC 1 Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple marron/blanc Homogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélèvement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	1

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 7/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Narteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 72108 - TVA intracommunautaire : PR03408394732

LABORATO RES D'ANALYSES ENVRONMENTALES & INDUSTRIELLES

60, rue de la Garenne 52310 Sèvres fel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W , b j l - l a b , c o m

Edition du mardi 25 mai 2013 **ABAQUE** Société / Nom : Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR Accord sur devis 395154 N° commande : Rapport: 96465.02 révision 0 Nom du préleveur **ABAQUE** 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302445	DE171-8	28/05/13	Salle de bains Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple beige/blanc Homogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque BJL :	1
	Remarque BJL :

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cotrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 8/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00051 - Code APE 72108 - TVA infracterinunautaire : PR05408394732

BJL

50, rue de la Garonne 52310 Sèvres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Hax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 W W W , b j l - l a b , c o m

LABORATO RES D'ANALYSES

ENVIRONNEMENTALED & INDUSTRIELLED

Société / Nom : ABAQUE

Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR

N° commande : Accord sur devis 395154

Rapport : 96465.02 révision 0

Nom du préleveur : ABAQUE

Date d'arrivée : 24/05/2013

Nbre d'échantillon(s) : 10

DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Adresse de prélèvement :

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302446	DE171-9	28/05/13	Chambre 3 Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple / fibreux marron Hétérogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

marque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac affeste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 5/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Nanteire B 405 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 72108 - TVA intracommunautaire : PR03403394732

ESUL LABORATO RES D'ANALYSES ENVRONMENTALES & INDUSTRIBLIES

60, rue de la Garenne 52310 Sèvres fel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W , b j l - l a b , c o m

Edition du mardi 25 mai 2013 **ABAQUE** Société / Nom : Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR Accord sur devis 395154 N° commande 96465.02 révision 0 Rapport: Nom du préleveur **ABAQUE** 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302447	DE171-10	28/05/13	Palier Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple beige/blanc Homogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cotrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 10/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Namerre B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA indecemburaustaire : FR03408394732

PC 510.1.256 - 29 08 2011 Rev.0



50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel.: + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 www.bjl-lab.com

		Edition du jeudi 30 mai 2013
Société / Nom :	ABAQUE	
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR	
N° commande :	Accord sur devis 395154	
Rapport :	96456.02 révision 0	
Nom du préleveur :	ABAQUE	
Date d'arrivée :	24/05/2013	
Nbre d'échantillon(s):	10	
Advance de prélévement :		

DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302412	DE171-11	30/05/13	Grenier 2 Matériau revêtement isolant	Matériau Souple / fibreux gris Hétérogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

marque préleveur :	préleveur : Remarque BJL :			

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 1/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA infracommunicitaire : FR03408394732

FC 510.1.258 - 29 08 2011 Rev.0

Edition du leudi 30 mai 201



50, rue de la Garenne 52310 Sèvres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W , b j l - l a b , c o m

Société / Nom :	ABAQUE
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR
N° commande :	Accord sur devis 395154
Rapport :	96456.02 révision 0
Nom du préleveur :	ABAQUE
Date d'arrivée :	24/05/2013
Nbre d'échantillon(s) :	10
Adresse de prélèvement :	
DOSSIER	DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES
Section	n ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302415	DE171-12	30/05/13	Couloir de cave Matériau conduit en fibrociment	Matériau Dur / fibreux gris Hétérogène	1	Chrysotile

Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

marque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac affeste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 2/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanterie B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 72108 - TVA intracommunautaire : PR03408394732 PC 510.1.258 - 29 08 2011 Rev.0

BJL LABORATO RES D'ANALYSES ENVRORMEMENTALES & MOLOTRICLES

50, rue de la Garenne 52310 Sèvres Tel. : + 33 (U) 1 46 10 96 98 Hax. : + 33 (U) 1 46 20 26 62 W W W . b j l - l a b . c o m Société / Nom : ABAQUE

Adresse: 1, rue Clemenceau

59186 ANOR

N° commande: Accord sur devis 395154

Rapport: 96456.02 révision 0

Nom du préleveur : ABAQUE Date d'arrivée : 24/05/2013

Nbre d'échantillon(s): 10

Adresse de prélèvement :

DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302424	DE171-13	30/05/13	Extérieur - Salle de réunion Enduit	Enduit Dur gris/blanc Hétérogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

marque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulère du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 3/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Nanteire B 405 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR03408394732

PC 510.1.258 - 29 08 2011 Rev.0 LABORATO RES D'ANALYSES ENVRONNEMENTALES & RIQUOTRIELLES 50, rue de la Garenne 52310 Sevres

Tel. : + 33 (U) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 www.bjl-lab.com

Edition du jeudi 30 mai 2013 **ABAQUE** Société / Nom : Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR N° commande : Accord sur devis 395154 Rapport: 96456.02 révision 0 Nom du préleveur : **ABAQUE** 24/05/2013 Date d'arrivée : Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302425	DE171-14	30/05/13	Infimerie Gaine en fibres ciment	Gaine Dur / fibreux gris Hétérogène	1	Chrysotile

Données fournies par la société de prélèvement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 4/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Namerre B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR03408394732

PC 510.1.256 - 29 08 2011 Rev.0



50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel.: + 33 (U) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 www.bjl-lab.com

1000	Edition du jeudi 30 mai :
Société / Nom :	ABAQUE
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR
N° commande :	Accord sur devis 395154
Rapport :	96456.02 révision 0
Nom du préleveur :	ABAQUE
Date d'arrivée :	24/05/2013
Nbre d'échantillon(s):	10
Adresse de prélèvement :	
DOSSIER	DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES
Section	7 ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302426	DE171-15	30/05/13	Infirmerie Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple beige Homogène	1	Non Détecté

Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac affeste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantillons sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 5/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Nanteire B 405 394 732 - N° Siret 405 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR05406394732

Edition du jeudi 30 mai 2013



Société / Nom :	ABAQUE
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR
N° commande :	Accord sur devis 395154
Rapport :	96456.02 révision 0
Nom du préleveur :	ABAQUE
Date d'arrivée :	24/05/2013
Nbre d'échantillon(s):	10
	DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES n ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302427	DE171-16	30/05/13	Cantine Matériau dalle de faux plafond	Matériau Semi- dur / fibreux beige + semi-dur blanc Multicouche	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac affeste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 6/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nantenne B 408 394 732 - N° Sinet 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR03408394732

Edition du leudi 30 mai 2013

LABORATO RES D'ANALYSES
ENVRONNEMENTALES & INDUSTRIELLES

50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W . b j l - l a b . c o m

Société / Nom :	ABAQUE
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR
N° commande :	Accord sur devis 395154
Rapport :	96456.02 révision 0
Nom du préleveur :	ABAQUE
Date d'arrivée :	24/05/2013
Nbre d'échantillon(s):	10
	DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES I ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302428	DE171-17	30/05/13	Atelier polyestere Matériau ardoises en fibres ciment	Matériau Dur / fibreux gris Hétérogène	1	Chrysotile

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cortac attesté de la compétence du laboratoire pour les seus essats couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 7/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Nanteire B 405 394 752 - N° Siret 406 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunautaire : PR03408394732

FC 510.1.256 - 29 08 2011 Rev.0 LABORATO RES D'ANALYSES ENVRONNEMENTALES & INDUSTRIELLES

60, rue de la Garenne 92310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 www.bjl-lab.com

Edition du jaudi 30 mai 2013 **ABAQUE** Société / Nom : Adresse: 1, rue Clemenceau 59186 ANOR N° commande : Accord sur devis 395154 96456.02 révision 0 Rapport: Nom du préleveur : ABAQUE Date d'arrivée : 24/05/2013 Nbre d'échantillon(s): 10 Adresse de prélèvement : DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302429	DE171-18	30/05/13	Atelier polyestere Matériau revêtement goudronneux	Matériau Souple / fibreux noir + aluminium Multicouche	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélèvement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 8/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommunicateire : FR03408394732

PC 510.1.256 - 29 08 2011 Rev.0



50, rue de la Garenne 92310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Fax.: + 33 (0) 1 46 20 25 62 www.bjl-lab.com

	Edition du jeudi 30 ma	12013
Société / Nom :	ABAQUE	
Adresse :	1, rue Clemenceau 59186 ANOR	
N° commande :	Accord sur devis 395154	
Rapport :	96456.02 révision 0	-
Nom du préleveur :	ABAQUE	
Date d'arrivée :	24/05/2013	
Nbre d'échantillon(s):	10	
Adresse de prélèvement : DOSSIER	DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES	40

Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302430	DE171-19	30/05/13	Couloir 1 Revêtement de sol	Revêtement de sol Souple gris Hétérogène	1	Non Détecté

[&]quot; Données fournies par la société de prélèvement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	7

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Sauf demande particulière du client, les échantillons sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans. Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais.

> Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 9/ 10

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - Nº Siret 408 394 732 00031 - Code APE 72108 - TVA intracommuneutaire : PR03408394732



60, rue de la Garonne 52310 Săvres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 7 Fax. : + 33 (0) 1 46 20 25 62 W W W . b j l - l a b . c o m

Edition du joudi 30 mai 201:
ABAQUE
1, rue Clemenceau 59186 ANOR
Accord sur devis 395154
96456.02 révision 0
ABAQUE
24/05/2013
10
A. A
DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES DZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
302431	DE171-20	30/05/13	Atelier polyestere Plåtre	Plâtre Dur blanc Homogène	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: GVA Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantillions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 10 page(s) et 0 annexe(s) Page 10/ 10

SARL au Capital de 35 112,35 Euros - RCS Nameire B 405 394 732 - N° Siret 406 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA infracommunicate : FR05408394732

PC 510.1.258 - 29 08 2011 Rev.0



50, rue de la Garenne 52310 Sévres Tel. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Hax. : + 33 (0) 1 46 20 26 62 W W W . b j l - l a b . c o m Société / Nom : ABAQUE

Adresse : 1, rue Clemenceau 59186 ANOR

N° commande: Accord sur devis 395154

Rapport: 96291.02 révision 0

Nom du préleveur : ABAQUE Date d'arrivée : 23/05/2013

Nbre d'échantillon(s): 2

Adresse de prélèvement :

DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
301872	DE171-21	27/05/13	Atelier matière première Matériau revêtement mur et plafond	Matériau Souple noir + fibreux jaune Multicouche	1	Non Détecté

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: MD Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 2 page(s) et 0 annexe(s) Page 1/ 2

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 7210B - TVA intracommuneutaire : PR05408394732

BJL LABORATO RES D'ANALYSES ENVRONNEMENTALES & INDUSTRIELLES

PC 510.1.258 - 29 08 2011 Rev.0

60, rue de la Garenne 52310 Sèvres Let. : + 33 (0) 1 46 10 96 98 Lex. : + 33 (0) 1 46 20 25 62 W W W . b j l - l a b . c o m Société / Nom : ABAQUE

Adresse: 1, rue Clemenceau 59186 ANOR

N° commande: Accord sur devis 395154

Rapport: 96291.02 révision 0

Nom du préleveur : ABAQUE Date d'arrivée : 23/05/2013

Date d'arrivée : 23/0 Nbre d'échantillon(s) : 2

Adresse de prélèvement :

DOSSIER DE171 - SKYDOME ENTRE DEUX VILLES Section ZB 37 02270 SONS ET RONCHERES

Rapport d'Essai MET Identification de l'amiante dans les matériaux

Textes de référence : Méthode goutte en adaptation de la norme NFX 43 050

Réf. BJL	Réf. Prél *	Date d'analyse	Localisation / Désignation *	Description matériau	N	Fibres
301873	DE171-22	27/05/13	Vestiaire Matériau Ardoises en fibres ciments	Matériau Dur/fibreux gris Monocouche	1	Chrysotile

^{*} Données fournies par la société de prélévement sous sa responsabilité.

N - Nombre de préparations effectuées

Remarque préleveur :	Remarque BJL :	

Analyste: MD Rapport Provisoire

Analyse réalisée à BJL Laboratoires Sévres

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Sauf demande particulière du client, les échantilions sont conservés pendant 1 an et les rapports pendant 5 ans.
Le résultat concerne uniquement l'échantilion soumis à essais.

Ce rapport comporte 2 page(s) et 0 annexe(s) Page 2/ 2

SARL au Capital de 38 112,35 Euros - RCS Nanteire B 408 394 732 - N° Siret 408 394 732 00031 - Code APE 72108 - TVA intracommuneutaire : PR03408394732

7 : Liste de l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique

(cette liste n'est pas exhaustive)

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
55 mm 55 mm 52 ± 1 55 mm 155 me 1	1. Toiture et étanchéité
	In Foliatio of Stationistic
Plaques ondulées.	Plaques en fibres-ciment.
Ardoises.	Ardoises composites, ardoises en fibres-ciment.
Elements ponctuels.	Conduits de cheminée, conduits de ventilation, conduits d'évacuation d'eau.
Revêtements bitumineux d'étanchéité.	Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles.
Accessoires de toitures.	Rivets, faîtages, closoirs.
	2. Façades
Panneaux-sandwichs.	Plaques , joints d'assemblage, tresses.
Bardages.	Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.
	Eléments en fibres-ciment.
Appuis de fenêtes	
3. Paro	is verticales intérieures et enduits
Murs et cloisons.	Flocages, enduits projetés, revêtement durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.
Poteaux (périphériques et intérieurs).	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre), peintures intumescentes.
Cloisons légères ou préfabriquées.	Panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment.
Gaines et coffres verticaux.	Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux.
Porte coupe-feu, portes pare-flammes.	Vantaux et joints.
4	I. Plafonds et faux-plafonds
Plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite).
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes.
Interfaces entre structures.	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrement, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux-plafonds.	Panneaux et plaques.
5.6	Revêtements de sol et de murs
G	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtements).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs.	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles de carrelages.

And le 03/00/2013 Fage 43 Sul 40					
6. Conc	duits, canalisations et équipements				
Conduits de fluide (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeages, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.				
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.				
Clapets / volets coupe-feu.	Clapet, volet, rebouchage.				
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.				
7.	Ascenseurs et monte-charge				
Portes palières.	Portes et cloisons palières.				
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur / plancher, joint mousse.				
Machinerie.	Flocages, bourres, jonction murs / plancher, joint mousse.				
	8. Equipement divers				
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérathermes	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.				
	9. Installation industrielles				
Fours, étuves, tuyauteries.	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.				
	10. Coffrages perdus				
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments en fibres-ciment.				

8 : Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 (cette

liste n'est pas exhaustive)

1-Toiture, terrasse et étanchéité	Plaques en fibres-ciment
	Ardoises
	Eléments ponctuels
	Eléments de sous-toiture
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Complexe d'étanchéité pour toiture
2-Parois verticales extérieures	Panneaux sandwiches
	Bardages
	Bardages métalliques à simple ou double peau
	Isolants sous bardage
	Mur et cloisons "en dur"
3-Parois verticales intérieures	Mur et cloisons "en dur"
	Poteaux (périphériques et intérieurs)
	Cloisons légères ou préfabriquées
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu / pare-flamme
	Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme

4-Plafonds et faux-plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs)
	Interfaces entre structures
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux-plafonds
	Suspentes et contrevents
5-Planchers et planchers techniques	Revêtements de sol
	Planchers
6-Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumées, autres fluides)
	Conduits de vapeur, fumée, échappement
	Câbles électriques
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7-Ascenseurs et monte-charges	Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage
	Machinerie
	Trémie et machinerie
	Peintures intumescentes
8- Equipements divers et accessoires	Chaudières
	Tuyauteries
	Etuves
	Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs
	Aérothermes
	Installations autres
9-Installations industrielles	Fours
	Etuves industrielles
	Tuyauteries industrielles
	Racks
	radio
	Autres industrielles
10- Voies et réseaux divers	

9 : Consignes générales de sécurité.

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application ds dispositions de l'article R.1334-29-5 du Code de Santé Publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandation générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le Code du Travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et qui peut dans les cas plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple de perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits "diagnostiqueurs" pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du Code du Travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R.4412-94 à R.4412-148 du Code du Travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R.4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et de conseils partiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou de outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'un combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettovage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Le déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain de nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'està-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L.541-2 du Code de l'Environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du Code de l'Environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu dans le décret n°88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le Code de l'Environnement notamment ses articles R.551-1 à R.551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du Code du Travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b) Apport en déchèterie

Environ 10% des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie;
- ou sur la base de données "déchets" gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n°11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi des déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.